

COMPTE RENDU DE STAGE « Gestion de Sauvetage » 18 janvier 2014 à Nice au Club Alpin Français

Participants: Nathalie Andreis, Florian Luciano, Nicolas Baudier, Sophie G'Sell, Frederic Bonacossa, Pascal Archimbaud, Christophe Duverneuil, Michel Radecki, Elsa Lampson, Pierre Kettela, Patricia Bourlon, Myriam Derouard, Josette Matteoli, Jean-Claude Pascouet, Pierre Mazoué, Cathy Frison, Olivier Amico, Sidonie Chevrier

Cadres : Bernard Laplaud, Renaud Carassou-Maillan



Voici ci-dessous un compte rendu synthétique de la journée de formation animée par Bernard et Renaud au Club Alpin Français de Nice qui nous a gentiment mis à disposition une salle très bien équipée : tableau, vidéo projecteur, wifi, bref le top ! Sans compter la galette des roi qui a ponctuée cette journée chargée.

20 stagiaires représentant 8 clubs et 2 départements (06 et 83), l'effectif est exceptionnel pour une journée sur la gestion de sauvetage, merci à tous pour votre mobilisation et rendez vous **le 27 septembre 2014 pour la mise en application de ce stage lors de l'exercice départemental du SSF06**

La synthèse de la journée :

Présentation du SSF et son organisation au sein de la FFS

Les missions qui lui sont confiées par l'état et ses relations avec les autorités, les corps constitués.

- Prévention des accidents
- Prévision opérationnelle
- Organisation des secours

Les personnes mineures ne peuvent pas intervenir sur un réel. La réquisition est un acte fort = obligations et perte de liberté : on est aux ordres de l'Etat. Doit être écrite et individuelle.

Le plan de secours départemental

- Unilatéral, imposé par le préfet.
- Obligatoire depuis 1987 dans chaque département où un risque spéléo existe.
- Définit les rôles (du COS, du préfet, du SSF...).
- Aucun engagement financier.
- Mise à jour tous les 5 ans selon la loi

La loi de modernisation de la sécurité civile, et la convention nationale entre la FFS et le ministère de l'intérieur

La loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13/08/2004 régit les secours souterrains (entre autres choses). Les articles les plus importants sont : Art. 2, Art. 4 et Art. 14.

Le décret n°2006-237 de 27/07/2006 traite quant à lui de la procédure d'agrément sécurité civile.

Cet agrément est obtenu au niveau national et est décliné au niveau départemental.

Un sauveteur spéléo DOIT avoir rempli au moins une fois une DEMANDE pour être sur la liste secours de son département (doc de référence : SSF 247). Cette « procédure » permet entre autre d'être dans les clous pour l'agrément sécurité civile au regard de la loi. Cela permet également de montrer que le sauveteur fait un acte clair pour être inscrit sur les listes secours et est conscient qu'à ce titre il peut être amené à participer à une opération de sauvetage spéléo.

Le rôle du Conseiller technique et des gestionnaires de sauvetage.

Les différents rôles et missions qui peuvent être confiés au gestionnaire sont multiples. La principale différence entre le gestionnaire et le CT est le rôle décisionnel. Le CT peut toutefois déléguer une partie des décisions qu'il a à prendre à un gestionnaire.

Dans les départements où il n'y a que peu de CT, le gestionnaire a un rôle crucial car le CT ne peut pas tout faire seul.

La mise en place d'une opération et les documents clés de la gestion de sauvetage

On notera que lors d'une opération de secours, TOUS les événements DOIVENT être formalisés sur les documents prévus à cet effet : main courante, planning notamment.

2 cas où l'on n'est pas forcément en secours proprement dit :

- Décès : opération sous l'autorité du procureur de la république
- Recherche : en réalité l'accident n'est pas avéré, pour le cas spéléo, dès le constat de la présence des véhicules des spéléos, le plan de secours est déclenché.

Les documents à remplir en cas d'opération (même une alerte) : de préférence au crayon papier, sauf pour fiches mission et fiches sauveteurs.

- main courante
- planning
- fiches pré-alertes et alertes
- fiches sauveteurs à faire remplir sur site
- diagramme
- fiches mission (au minimum en 2 exemplaires)

Attention en cas d'opération aux sauveteurs qui se présentent sans avoir été appelés : ils ne sont pas réquisitionnés ! Soit on les réquisitionne et on peut les engager, soit on les renvoie chez eux. (Souvent ceux sont des spéléos qui ne sont pas sauveteurs du SSF et qui ne connaissent pas son fonctionnement. On en profite pour les inviter à participer aux exercices et surtout on leur explique pourquoi ils ne peuvent pas intervenir)

Le choix du lieu pour le PC est important, une fois installé, il n'y aura plus de temps pour le déplacer. D'une manière générale, ne pas trop s'éloigner du PC pompiers et choisir un lieu où l'on dispose d'une liaison téléphonique fiable. Si le PC est éloigné, prévoir absolument un PCA à l'entrée de la cavité (un PCA à chacune des entrées si plusieurs sont utilisées pour l'opération).

En exercice, ne pas hésiter à se mettre en situation différente de l'habituel :

- s'éloigner de la cavité pour être là où serait le PC pompiers. Il faut savoir que les sapeurs pompiers ont l'habitude de mettre en place des PC (liaisons radios et téléphoniques correctes pour gérer les opérations et correspondre avec la préfecture et les autres partenaires). Ce qui est conseillé est, lors d'exercice, de mettre le PC dans l'endroit où il serait si un secours devait durer plusieurs jours et non proche de la cavité car tenir 48h ou une semaine n'implique pas le même confort et les mêmes demandes en communication.

- mobiliser les radios amateurs
- contacter la presse pour tisser des liens en dehors des opérations réelles...(prévoir de leur laisser un dossier de presse (ssf nat ou départemental) et surtout un scénario de l'exercice pour les faire venir
- utiliser la gendarmerie, etc.
- réaliser la phase de gestion des alertes et pré-alertes (par exemple sur 2 soirs dans la semaine qui précède l'exercice) → permet aussi d'affiner le nombre de présents

Au niveau des partenaires, si ADRASEC ou autres, en réel ils doivent avoir une convention avec le SSF et figurer dans le plan de secours. Si ce n'est pas le cas, le préfet peut totalement se décharger de la responsabilité et le CODIS du défraiement...(on peut aussi réquisitionner les membres de l'adrasec et leur matériel même s'il n'y a pas de convention avec eux)

Lors d'une opération, être rigoureux sur QUI est dans le PC. Idéalement, un CTDS, un ou deux CTDSA selon les tâches confiées, deux gestionnaires. Attention à ce que le ctds en charge de l'opération soit bien connu de tous (exemple cela peut être le ctdsa qui a reçu l'alerte et commencé le secours. Le ctds en titre qui viendrait après aurait un rôle de ctdsa sauf s'il y a une passation de pouvoir « officielle »)

En gestion ne pas utiliser de feuilles volantes et autres post-it.

Explosifs :

Le gestion du lieu de stockage d'explosif sur le site du secours (cela peut être un coffre de voiture) d'explosifs peut être confiée à la gendarmerie ou à défaut à une personne habilitée par la préfecture L'important c'est qu'il ferme à clé et qu'il soit surveillé.

Transmissions :

Il n'y a pas de secours sans communications !

Présentation des moyens de transmissions utilisés (TPS, SPL05, Radio)

Attention avec le téléphone filaire en cas d'orage... le fil peut être conducteur jusqu'au fond du trou. Préconisé de débrancher la partie extérieure pendant l'orage. Les sauveteurs sous terre peuvent continuer à utiliser le téléphone.

Utiliser des phrases courtes et claires en adoptant le protocole (terminé, à toi, bien reçu...)

Gestion informatisée :

En cas de gestion informatisée, on doit s'assurer de la sécurité de l'installation : onduleurs, sauvegardes automatiques fréquentes sur différents supports... Il est souhaitable de privilégier la tenue manuscrite en parallèle.

Comptes rendus :

Après une opération, plusieurs documents doivent être renseignés : CR simplifié, CR opérationnel, CR financier...

Une simulation de gestion de sauvetage à permis aux participants de se confronter aux difficultés de l'opérationnel.

Nous retiendrons :

- Le gestionnaire de sauvetage tient opérationnel une mallette contenant les documents opérationnels nécessaires.
- Un PC doit être bien organisé distinct des lieux de couchage, repas, matériel, une vaste table pour bien étaler les documents.
- La priorité est toujours donnée à la tenue de la Main Courante
- Mettre à jour le diagramme et le planning lors des temps morts.
- Le diagramme et le planning suivent tous les sauveteurs SSF sur le site et tous les sauveteurs engageables sous terre (Tous corps confondus).
- La gestion des alertes et pré alerte suivent l'ensembles des sauveteurs sur site et en pré-alerte chez eux..
- Les équipes engagées ont obligatoirement une fiche de mission visée par le CTDS
- Une opération se clôture toujours par la levée des pré-alerte et alertes

Ci-dessous les stagiaires en plein travail. Le travail en équipe (2 ou 3) se révèle bien indispensable.



